



Indemnité REP : injuste et inacceptable !

Le décret du 8 août 2015 attribue aux IEN en REP une indemnité qu'un arrêté du même jour fixe à 500 € annuels.

Le SNPI avait régulièrement protesté contre le fait que l'indemnité éducation prioritaire n'était pas versée aux IEN alors qu'ils co-pilotaient les réseaux avec les chefs d'établissement qui en étaient, eux, destinataires.

Alors que cette inégalité de traitement pouvait être rétablie par le décret du 8 août, elle est réintroduite par l'arrêté qui en fixe le montant.

Une telle décision ne s'appuie sur aucune logique compréhensible pour les inspecteurs. Ils la considèrent comme profondément injuste.

Le ministère doit modifier l'arrêté fixant le montant de l'indemnité.

C'est pourquoi le SNPI vient d'adresser un courrier à la ministre de l'Éducation Nationale.



Les Lilas, le 03 septembre 2015

Paul DEVIN

secrétaire général, SNPI-FSU

à

Madame la ministre de l'Éducation nationale

Madame la ministre,

Par décret du 8 août dernier, Monsieur le premier ministre a alloué aux inspecteurs de l'Éducation nationale une indemnité de fonctions liée au pilotage d'un réseau d'éducation prioritaire. Par arrêté du même jour, vous avez fixé cette indemnité à 500 euros par an.

Aux côtés de leurs collègues chefs d'établissement, les inspecteurs de l'Éducation nationale sont fortement investis dans le pilotage des réseaux d'éducation prioritaire. Ils ont fait la preuve de leur engagement professionnel dans l'éducation prioritaire, tant dans l'accompagnement des personnels que dans le pilotage des actions.

À la lecture du montant annuel fixé, les IEN ont été nombreux à manifester leur incompréhension auprès du SNPI. Ils considèrent le montant d'une indemnité réduite par rapport à celle versée aux autres catégories de personnels comme une injustice et comme un désaveu de leur engagement dans le travail des réseaux d'éducation prioritaire.

Nous avons régulièrement alerté le ministère de la situation de difficulté à laquelle les inspecteurs doivent faire face du fait de l'accroissement et de la complexification de leurs tâches. Vous nous avez régulièrement affirmé l'estime dans laquelle vous teniez les missions qui nous sont confiées. La mesure prise quant à l'indemnité éducation prioritaire en apparaît encore plus injuste.

C'est pourquoi, Madame la ministre, le SNPI-FSU souhaite vous rencontrer à ce sujet.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de recevoir l'expression de notre haute considération.

Pour le SNPI-FSU, Paul DEVIN